

COVID-19 : avant le retour en classe, la Ville de Troyes consulte les parents d'élèves

Alors que la réouverture des écoles maternelles et élémentaires débutera selon les dates fixées par le Gouvernement, à partir du mardi 12 mai, la Ville de Troyes, invite depuis vendredi 24 avril, les parents d'élèves scolarisés dans les écoles publiques troyennes à faire connaître leurs besoins sur le portail Famille afin d'optimiser l'offre d'accueil des enfants. Par ailleurs, en termes de déchets, des modifications de collectes sont à noter en raison du jour férié du 1er-Mai et la déchèterie de Lusigny-sur-Barse rouvre ses portes à compter du mercredi 29 avril.

o Scolarité

Retour des élèves dans les écoles troyennes

Afin de mieux appréhender l'organisation d'un retour des enfants à l'école, et dans l'attente des annonces faites par l'Etat concernant celui-ci, la Ville de Troyes, après avoir échangé avec les parents d'élèves élus représentant chacune des écoles publiques troyennes, a mis en place une consultation. Chaque famille a ainsi reçu un e-mail l'invitant à indiquer si elle envisage de mettre son/ses enfant(s) à l'école et quels seront ses besoins en termes de périscolaires. Les parents d'élèves ont **jusqu'au jeudi 7 mai** pour faire part de leurs besoins. Les parents n'ayant pas reçu ce mail peuvent néanmoins se rendre sur le portail Famille pour répondre aux questions « Retour des élèves à l'école ».

Attention : il ne s'agit que d'une consultation, elle ne se substituera en aucun cas aux déclarations que fera l'Etat.

Famille.troyes.fr

Pour rappel, en raison du contexte sanitaire, la Ville de Troyes propose la dématérialisation des inscriptions scolaires pour la rentrée 2020-2021. Cette démarche doit être réalisée malgré la fermeture actuelle des écoles car elle constitue une pré-inscription dans un établissement scolaire. L'admission définitive est réalisée par les directeurs d'école et se déroulera plus tard selon les modalités définies par l'Éducation Nationale.

Les inscriptions sont à effectuer seulement pour les enfants entrant en maternelle, en CP ou s'il s'agit d'une première inscription dans une école troyenne et ce **jusqu'au vendredi 5 juin**.

o Collecte

Report des collectes en raison du 1er-Mai

En raison du jour férié du vendredi 1er mai, des reports sont appliqués pour les collectes de tri, ordures ménagères et déchets verts dans plusieurs communes de Troyes Champagne Métropole (voir tableau ci-joint).

Les usagers sont invités à sortir leurs bacs et sacs la veille au soir.

Réouverture de la déchèterie de Lusigny-sur-Barse

Fermée depuis le début du confinement, la déchèterie de Lusigny-sur-Barse (rue du Maréchal-Foch), gérée par le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO), rouvre partiellement **à compter du mercredi 29 avril**. Son accès est réservé aux habitants de l'ancienne communauté de communes Seine Barse (selon les conditions habituelles) sur présentation de la carte d'adhérent du SIEDMTO.

La déchèterie de Lusigny-sur-Barse sera ouverte aux usagers comme suit, **selon les horaires habituels (9h-12h / 15h-18h) :**

- Mercredi 29 et jeudi 30 avril ;
- Du lundi 4 au jeudi 7 mai inclus ;
- Lundi 11 et mardi 12 mai.

Attention, elle sera fermée vendredi 1er et samedi 2 mai (en raison de l'impossibilité de vider les bennes le 1er mai) et vendredi 8 et samedi 9 mai (en raison de l'impossibilité de vider les bennes le 8 mai).

Afin de limiter les risques pour les agents présents dans cette déchèterie, pour les personnes qui s'y rendent, mais aussi pour le bon fonctionnement du site, des consignes sont à respecter :

- Obligation pour les usagers et le personnel de respecter les gestes barrières
- Un seul usager par véhicule, équipé de masque et de gants
- Un seul passage par jour limité à 1 m3 maximum tous déchets confondus
- Trois véhicules maximum autorisés sur le quai de déchargement
- Pas d'aide au déchargement de la part des gardiens
- Aucun matériel ou outil (diable, pelle, brouette...) ne pourra être mis à disposition
- Déchargement interdit devant la déchèterie.

A savoir, le planning des horaires d'ouverture de la déchèterie de Lusigny-sur-Barse au-delà du mardi 12 mai sera disponible sur le site Internet et la page Facebook du SIEDMTO. Ce planning sera défini en fonction de l'effectif opérationnel du syndicat.

www.siedmto.fr - www.facebook.com/Siedmto-1695336664081683

Pour rappel, les sept déchèteries gérées par Troyes Champagne Métropole (Bucey-en-Othe, La Chapelle Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Lyé et Vauchassis) rouvrent **à compter de ce mercredi 29 avril aux horaires habituels**, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. **L'accès est gratuit et strictement limité aux particuliers.**

o **Commerces**

Journée Nationale du Commerce de Proximité de l'Artisanat et du Centre-Ville : Troyes

décroche le Grand Prix du Jury

En cette période compliquée de fermeture obligatoire pour un nombre important de commerces troyens, la Ville de Troyes tient à féliciter l'ensemble des adhérents de l'Association du Commerce du Coeur du Bouchon (ACCB), présidée par Virginie Guillaumet, devenue depuis Les Vitrines de Troyes La Champagne, avec Alexandre Melin à sa tête, pour l'obtention du Grand Prix du Jury pour la Journée Nationale du Commerce de Proximité de l'Artisanat et du Centre-Ville 2019.

Portée à Troyes par l'ACCB en lien avec l'Associations des commerçants des Halles et Marchés de France, représentant les commerçants non-sédentaires, avec le soutien de la Ville de Troyes, de la CCI, de la CMA et de nombreux partenaires locaux publics et privés, la Journée Nationale du Commerce de Proximité de l'Artisanat et du Centre-Ville, qui s'est tenue pour la 2e fois à Troyes le 12 octobre 2019, est inscrite dans le plan d'actions Action Coeur de Ville troyen, dispositif dont Troyes fait partie depuis 2018.

Ce Grand Prix du Jury a été décerné ce jour à la ville de Troyes par Corine Chautemps, Directrice Communication et Développement du Conseil du Commerce de France, dans le cadre de la remise virtuelle des prix du Label national « Commerce et Artisanat dans la Ville » 2020.

Le Jury a récompensé la mobilisation particulièrement active de la Ville de Troyes pour redynamiser son tissu commercial et développer une offre commerciale attractive ; le dialogue constant, la communication commune et la confiance développée entre la Collectivité et les commerçants au travers de nombreuses actions de terrain ; la réussite incontestable de la 2e participation à la Journée Nationale du Commerce de Proximité de l'Artisanat et du Centre-Ville en octobre 2019 (préparation en amont mêlant l'ensemble des acteurs de la ville ; organisation et animation le jour J ; outils de communication importants ; originalité du dossier et présentation). Un 2e sourire viendra en outre s'ajouter à celui déjà présent sur les panneaux Commerce et Artisanat dans la ville.

Ce prix, reconnaissance du travail partenarial effectué depuis plusieurs années, est un encouragement à poursuivre la dynamique engagée dans un moment où nous avons plus que jamais besoin d'unir nos forces pour créer de nouvelles synergies et penser le commerce d'après déconfinement.

http://www.jncp.fr/palmares/Palmares_2020_videos.html

o Respect du confinement

Verbalisation

Pour la journée du dimanche 26 avril, 12 verbalisations par PV-Electronique ont été dressées par la Police municipale pour **79 piétons et 1 véhicule contrôlés**. Depuis le début du confinement, **732 verbalisations** ont ainsi été enregistrées.

Les agents de la Police Municipale et les gardes-champêtres, en lien avec la Police Nationale et

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

avec l'appui des agents du Centre de supervision urbain (CSU), poursuivent leur mission de surveillance générale du territoire ainsi que leurs contrôles des autorisations de déplacement dérogatoire, **en maillant de façon aléatoire le territoire pour couvrir l'ensemble des voies troyennes**. Ces contrôles peuvent donner lieu à verbalisation pour les personnes ne pouvant justifier de leur sortie. L'amende s'élève à 135EUR, portés à 200EUR en cas de récidive. Les Agents de Surveillance de la Voie publique poursuivent, en parallèle, leur mission de surveillance de la voie publique, de respect des arrêtés municipaux et de distribution d'information.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr